

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

Mardi le 15 octobre 2024
À compter de 17 h 45
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

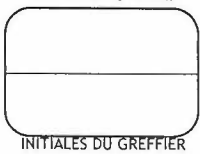
Christian Charron	Maire
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Mylène Morissette	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

<u>CONSEILLERS(ÈRES) ABSENT(E)S</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Johane Michaud	Marie-Thérèse
Jacynthe Prince	Morris

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Camille Plamondon	Greffière
Christian Schryburt	Directeur général



1.- OUVERTURE

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Camille Plamondon
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2024-552

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

1.2

Adoption de l'ordre du jour



4.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2024-553

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

4.1

Dépôt d'un
procès-verbal
partiel du
Comité
consultatif
d'urbanisme du
8 octobre 2024

- **DE PRENDRE ACTE** des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal **partiel** de la réunion du 8 octobre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil le 11 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2024-554

ATTENDU les objectif et les critères contenus au règlement 1205 N.S. sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

4.2

PIIA
2024-00159 –
Changement de
revêtement de
toiture au
25, rue du
Marché

ATTENDU les demandes soumises à ce règlement reçues par le Service de l'urbanisme et du développement durable ;

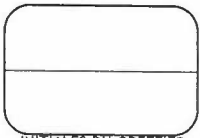
ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Héloïse Bélanger appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve le projet suivant :

PIIA 2024-00159 - Changement de revêtement de toiture au 25, rue du Marché, puisque que la nouvelle proposition alterne les couleurs et contribue ainsi à l'enrichissement du style architectural du bâtiment et du secteur (PIIA, Architecture, objectif 1).

Adoptée à l'unanimité.



5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2024-555

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

15.1

Levée de la séance

- QUE la présente séance soit et est levée à 17 h 48.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

_____	_____
M. Christian Charron, maire	Date
_____	_____
M ^e Camille Plamondon Greffière de la Ville	Date

COPIE VIDIMÉE

Opelme

GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THERÈSE

22/10/2024

DATE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER